

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 7 septembre 2021, à 18:30 heures au Centre des loisirs Emballage Box Pack situé au 305, rue Saint-Pierre.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse  
Sarah McAlden, conseillère  
Chantal St-Martin, conseillère  
Chantal Nault, conseillère  
Stéphane Gauthier, conseiller  
Sylvain Proulx, conseiller

Est absent : Patrice Boislard, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Nathalie Lemoine, DG

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La séance extraordinaire est ouverte à 19h40 heures par madame la mairesse, Nathacha Tessier et madame Nathalie Lemoine, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Les sujets à l'ordre du jour sont :

- 1) Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS);
- 2) Programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM);
- 3) Entente intermunicipale pour la fourniture en eau potable par la Ville de Drummondville / Appui d'une demande d'augmentation de subvention;
- 4) Remplacement de la clôture – Rue des Rossignols;
- 5) Ajout d'une chicane entrée parc à chien
- 6) Emplacement modules boîtes postales – Secteur des Cygnes
- 7) Offre d'achat pour le lot 6 374 253 et une parcelle du lot 5 155 766 par le propriétaire du 228, rue Lemire

Le point 6 « Emplacement modules boîtes postales – Secteur des Cygnes » est annulé.

Le point 7 « Offre d'achat pour le lot 6 374 253 et une parcelle du lot 5 155 766 par le propriétaire du 228, rue Lemire » est reporté à une séance ultérieure pour analyse supplémentaire.

**RÉSOLUTION 265.09.2021**

---

**RÉSOLUTION AYANT POUR OBJET DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES (PAFIRS)**

**ATTENDU QUE** la demande initiale dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives a été présentée par Jaclyn Joyal, coordonnateur des loisirs;

**ATTENDU QUE** monsieur Joyal a quitté son poste, la Municipalité doit adopter une nouvelle résolution concernant le PAFIRS ;

**ATTENDU QUE** la prochaine étape consiste à signer la convention;

**Sur proposition de Chantal Nault,  
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu ce qui suit :

**QUE** la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham autorise la présentation du projet de glace réfrigérée et Dek Hockey au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

**QUE** soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

**QUE** la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham désigne Techni-consultant inc. à titre de mandataire pour déposer les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**QUE** la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham désigne madame Nathalie Lemoine directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **RÉSOLUTION 266.09.2021**

---

#### **PROGRAMME DE RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM)**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham projette la construction d'un bâtiment municipal abritant l'hôtel de ville et la caserne de pompiers;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a pris connaissance du guide du programme RÉCIM, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère ;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé de Sarah McAlden,**

#### **IL EST RÉSOLU QUE :**

- le conseil municipal de Saint-Germain-de-Grantham autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au programme RÉCIM ;
- la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle ;
- la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;
- la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **RÉSOLUTION 267.09.2021**

---

#### **ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA FOURNITURE EN EAU POTABLE PAR LA VILLE DE DRUMMONDVILLE / APPUI D'UNE DEMANDE D'AUGMENTATION DE SUBVENTION**

**CONSIDÉRANT** *l'Entente intermunicipale relative à la construction d'une conduite d'amenée, du remplacement d'une conduite existante, de même*

*que la fourniture en eau potable par la Ville de Drummondville à la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, signée le 25 septembre 2012;*

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 3.1 C), intitulé « Immobilisations futures » et contenu à cette entente, les coûts de capitalisation futurs pour l'usine de traitement des eaux de la Ville de Drummondville, qui font l'objet d'un emprunt par cette dernière, sont facturés à la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham en pourcentage de ses débits réservés sur la capacités des ouvrages de traitement de l'usine de traitement des eaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Drummondville entend faire des travaux de construction, pour l'usine de traitement, et qu'elle a formulé une demande de subvention dans le programme « Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) » du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et qu'elle a obtenu des soumissions, pour le lot principal de construction de l'usine de filtration, lesquelles soumissions sont plus importantes que prévues, faisant augmenter le montage financier du projet de 80 M\$ à 108 M\$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Drummondville entend déposer sous peu une demande officielle d'augmentation de l'enveloppe d'aide financière FIMEAU;

**CONSIDÉRANT QUE** la subvention qu'obtiendra la Ville de Drummondville viendra réduire l'emprunt que devra effectuer cette dernière, pour réaliser le projet, et donc réduire la facture payable par la Municipalité de St-Germain-de-Grantham en vertu de l'article 3.1. C) ci-avant mentionné;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'appuyer la Ville de Drummondville dans ses démarches de demande d'augmentation de l'enveloppe d'aide financière FIMEAU;

Cet appui ne modifie pas et ne peut être interprété comme modifiant l'Entente signée le 25 septembre 2012, laquelle Entente s'applique afin de régir les droits et obligations des parties.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **RÉSOLUTION 268.09.2021**

---

#### **REPLACEMENT DE LA CLÔTURE – RUE DES ROSSIGNOLS**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de terminer l'aménagement de clôture au Parc Yvon Lambert, côté de la rue des Rossignols;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu ce qui suit :

**QUE** la clôture galvanisée grise située le long de la rue Rossignols soit retirée et remplacée par 2 sections seulement, une à l'entrée du parc direction volley-ball et l'autre à l'entrée du parc à chien;

**QUE** les travaux soient effectués par les Entreprises Jean Beauregard;

**QUE** des roches soient également installées afin de délimiter la partie boisée.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **RÉSOLUTION 269.09.2021**

---

#### **AJOUT D'UNE CHICANE – ENTRÉE PARC À CHIEN**

**ATTENDU QUE** les entrées du parc seront munies de chicanes;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,**

**Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'ajouter une chicane au bout de la rue des Rossignols, à l'entrée du parc à chien.

**QUE** les travaux soient effectués par les Entreprises Jean Beauregard;

Adopté à l'unanimité des membres présents.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

---

Nathalie Lemoine

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de véto.

---

Nathacha Tessier, mairesse

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

**QUE** la séance est levée à 19:41.